



Elle grandit entre les forêts et les eaux

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE JOUY-LE-POTIER SÉANCE DU VENDREDI 15 MARS 2024

Le maire de Jouy-le-potier certifie avoir convoqué le 8 mars deux mille vingt-quatre, les membres du conseil municipal, pour une séance publique ordinaire qui a lieu le vendredi quinze mars deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Date de convocation du conseil municipal : 08-03-2024

Présents :

| | | |
|-----------------------|-----------------------|-------------------|
| Gilles BILLIOT | Nicole BERRUÉ | Patricia GAUTHIER |
| Catherine COLAS | Thierry ZION | Pascale SZCZERBAL |
| Pascal HERRERO | Christine LALIERE | Benoît MALARD |
| Jean-Benoît PELLETIER | Jean-François ROBINET | Karl MESLAND |

Absents excusés :

Madame Florence NOYER donne pouvoir à Monsieur Pascal HERRERO

Monsieur Diallo BOUBACAR donne pouvoir à Monsieur Gilles BILLIOT

Monsieur Michel GAUDÉ donne pouvoir à Monsieur Jean-François ROBINET

Absent :

Le quorum atteint la séance est ouverte à 20h30.

Madame Christine LALIERE est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'ajouter une délibération concernant la subvention DETR-DSIL à la demande de la Préfecture. Le conseil municipal accepte cette demande.

➤ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2024

Le procès-verbal de la précédente séance, a été envoyé à tous les membres du conseil municipal,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024.

➤ **Délibération n°2024/15/03/01 – Compte de gestion 2023 budget principal**

Considérant le compte de gestion établi par le Comptable Public,

**Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget communal, dressé par le Comptable Public,
DIT qu'il est en tous points conforme au compte administratif 2023
CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ces comptes.

➤ **Délibération n°2024/15/03/02 – Compte de gestion 2023 - Budget annexe Eau & Assainissement**

Considérant le compte de gestion établi par le Comptable Public,

**Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement, dressé par le Comptable Public,
DIT qu'il est en tous points conforme au compte administratif 2023,
CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ces comptes.

➤ **Délibération n°2024/15/03/03 – Compte de gestion 2023 – Budget annexe Pôle Santé**

Considérant le compte de gestion établi par le Comptable Public,

**Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget annexe du Pôle Santé, dressé par le Comptable Public,
DIT qu'il est en tous points conforme au compte administratif 2023,
CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ces comptes.

➤ **Délibération n°2024/15/03/04 – Compte de gestion 2023 - Budget annexe lotissement du Tourniquet II**

Considérant le compte de gestion établi par le Comptable Public,

**Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget annexe du Lotissement du Tourniquet II, dressé par le Comptable Public,
DIT qu'il est en tous points conforme au compte administratif 2023,
CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ces comptes.

➤ **Délibération n°2024/15/03/05 – Compte administratif 2023 – Budget principal**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2023 pour le budget principal.

Monsieur le Maire indique que différents problèmes ont conduit à des erreurs d'imputations qui expliquent les lignes budgétaires ci-dessous et que celles-ci seront rectifiées en 2024.

Sous la présidence de Madame Catherine COLAS, Monsieur le Maire étant sorti de la salle.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,

ARRETE ainsi les résultats définitifs :

| | | |
|----------------------------------|----------|--------------------------------|
| <i>Section de fonctionnement</i> | | |
| | Recettes | 1 392 295,56 € |
| | Dépenses | 1 401 817,30 € |
| <i>Section d'investissement</i> | | |
| | Recettes | 177 499,93 € |
| | Dépenses | 471 582,56 € (001 non compris) |

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Délibération n°2024/15/03/06 – Compte administratif 2023 – Budget annexe Eau et Assainissement**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2023 pour le budget principal.

Sous la présidence de Madame Catherine COLAS, Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,

ARRETE ainsi les résultats définitifs :

| | | |
|----------------------------------|----------|-------------------------------|
| <i>Section de fonctionnement</i> | | |
| | Recettes | 269 719,41 € |
| | Dépenses | 146 618,07 € |
| <i>Section d'investissement</i> | | |
| | Recettes | 70 553,54 € (001 non compris) |
| | Dépenses | 260 847,05 € |

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Délibération n°2024/15/03/07 – Compte administratif 2023 – Budget annexe du Pôle Santé**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2023 pour le budget annexe pôle santé ;
Sous la présidence de Madame Catherine COLAS, Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,
ARRETE ainsi les résultats définitifs :

| | | |
|----------------------------------|----------|-------------------------------|
| <i>Section de fonctionnement</i> | | |
| | Recettes | 71 804,04 € |
| | Dépenses | 12 374.99 € |
| <i>Section d'investissement</i> | | |
| | Recettes | 41 470,77 € (001 non compris) |
| | Dépenses | 73 080,88 € |

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Délibération n°2024/15/03/08 – Compte administratif 2023 – Budget lotissement du Tourniquet II**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2023 pour le budget annexe Tourniquet 2 ;
Sous la présidence de Madame Catherine COLAS, Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,
ARRETE ainsi les résultats définitifs :

| | | |
|----------------------------------|----------|-----------------------|
| <i>Section de fonctionnement</i> | | |
| | Recettes | 0 € (002 non compris) |
| | Dépenses | 0 € |
| <i>Section d'investissement</i> | | |
| | Recettes | 0 € |
| | Dépenses | 0 € (001 non compris) |

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Délibération n°2024/15/03/09 – Affectation des résultats 2023 – Budget principal - RETIRÉ**

➤ **Délibération n°2024/15/03/10 – Tableaux des effectifs 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte le tableau des emplois permanents de la collectivité ainsi proposé ci-dessous qui prendra effet le 1^{er} janvier 2024,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

| Cadres d'emploi | Grades | Nombre d'emplois | Temps complet ou non complet | Pourvu ou non pourvu |
|-------------------------------|--|------------------|------------------------------|----------------------|
| Filière administrative | | | | |
| Rédacteur | Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe | 1 | Temps complet | Non Pourvu |
| Adjoint administratif | Adjoint administratif | 1 | Temps complet | Pourvus |
| Adjoint administratif | Adjoint administratif | 3 | Temps complet | Non Pourvus |
| Filière technique | | | | |
| Adjoint technique | Adjoint technique ppal de 2 ^{ème} classe | 1 | Temps complet | Pourvu |
| Adjoint technique | Adjoint technique territorial | 5 | Temps complet | Pourvus |
| Adjoint technique | Adjoint technique territorial | 1 | Temps non complet | Pourvu |
| Filière médico-social | | | | |
| ATSEM | Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles | 2 | Temps complet | Pourvus |
| Filière animation | | | | |
| Adjoint d'animation | Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe | 1 | Temps non complet | Pourvu |
| Adjoint d'animation | Adjoint d'animation | 1 | Temps complet | Pourvu |
| TOTAL | | 16 | | |

➤ **Délibération n°2024/15/03/11 – Choix AMO pour Eau potable et Assainissement**

Considérant l'échéance du contrat d'affermage de l'eau potable fixée au 31 décembre 2024.

Considérant la nécessité d'être accompagné d'une assistance à maîtrise d'œuvre au vu de la complexité de ce dossier.

Considérant les différents devis sollicités.

Considérant l'analyse réalisé.

Considérant l'exposé de Pascal Herrero

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

CHOISIT le cabinet d'étude IRH pour l'assistance à maîtrise d'œuvre pour un montant de 9000€ HT + 7500€ HT

CHARGE, AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier

➤ **Délibération n°2024/15/03/12 – Location cabinet Pôle Santé - RETIRÉ**

➤ **Délibération n°2024/15/03/13 – CRST – Extension du Pôle Santé**

Considérant que dans le cadre du mieux-être social, services à la population, les maisons de santé pluridisciplinaire et autres structures d'exercice regroupées ont la possibilité d'être aidé par la région.

Considérant l'appel à projet 2023-2029.

Considérant que l'extension du Pôle Santé pour l'accueil de 2 sage-femmes et 2 pédicures podologues s'inscrit dans le cadre du CRST.

Vu l'exposé Mr le Maire

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

SOLLICITE une subvention au taux le plus élevé pour l'extension du Pôle Santé auprès du CRST qui s'élève à 391 116.61€ HT.

VALIDE le plan de financement ci-joint

CHARGE, AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

➤ **Délibération n°2024/15/03/14 – Dénomination plan d'eau**

Considérant que la dénomination des voiries et espaces publics incombe à la commune.

Considérant la nécessité de préciser la localisation des différents lieux afin notamment de guider les secours en cas de besoin.

Considérant l'analyse des anciennes cartes IGN et autres indiquant que le secteur s'appelait « le paradis »

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

NOMME plan d'eau du paradis l'ancienne lagune située 330 rue de Beaugency.

CHARGE, AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

➤ **Délibération n°2024/15/03/15 – DETR-DSIL 2024 – Extension du Pôle Santé**

Considérant la délibération 2024/26/01/02

Considérant le tableau de financement nécessaire

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

VALIDE le plan de financement ci-joint

CHARGE, AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire indique et informe :

- De la démission d'un agent technique
- Du recrutement d'un agent administratif et d'un agent technique
- De la volonté du Conseil Départemental d'enfouir les réseaux aériens rue de Cléry, Orléans et Ardon à partir de la fin de l'année
- De l'ouverture de la pêche au plan d'eau du paradis le 16 mars
- Du carnaval des Brandons le 23 mars

Madame Colas demande ou en est la pose des caméras de vidéo protection. Monsieur Zion apporte les réponses.

Séance close à 22h30.